

1998-2013



15 ANS!

Clos de l'Olivier a.s.b.l

CENTRE DE REVALIDATION DE LA FAUNE SAUVAGE
AGRÉÉ PAR LE SERVICE PUBLIC DE WALLONIE
DÉPARTEMENT DE LA NATURE ET DES FORÊTS

Rue du Bourrelrier 21 - B-7050 Masnuy-St-Jean

www.closdelolivier.be - mail@closdelolivier.be

Tél.: 065/235975 - Gsm: 0475/67.55.37

BE17 1030 2051 0821 BIC NICABEBB

TARIER DES PRÉS



IDENTIFICATION: Le tarier des prés comme l'indique son nom est un petit passereau insectivore qui fréquente les prairies. Le plumage du mâle mélange les couleurs noires et roux orangé. Un large sourcil blanc barre la tête.

RÉPARTITION EN WALLONIE: Le tarier des prés a connu un important déclin dans les années 70-80. Actuellement, les dernières populations du tarier des prés sont localisées en Ardenne liégeoise orientale, dans le sud de l'Ardenne luxembourgeoise (vallée de la Sûre) et en Lorraine (essentiellement dans le bassin de la Semois). Il reste 200 à 300 couples en Wallonie.

ESPÈCE MIGRATRICE: Le tarier des prés est une espèce migratrice qui revient chez nous vers la fin avril. Il nous quitte fin août. Ses quartiers d'hivernage se situent essentiellement en Afrique sub-sahélienne.

HABITATS EN WALLONIE: La présence du tarier des prés en Région wallonne est conditionnée par la présence de prairies alluviales riches en espèces végétales, hébergeant de nombreux insectes. Ces prairies sont fauchées tardivement, pâturées faiblement ou tout simplement abandonnées par l'agriculture. Il a besoin de piquets de clôture comme poste d'affût de chasse.

MENACES SUR L'ESPÈCE L'amélioration des technologies et du machinisme agricole, l'apparition de nouvelles pratiques de production comme l'ensilage d'herbe, la plantation des fonds de vallées, le morcellement des habitats ont conduit à la raréfaction de l'espèce.

A quoi s'ajoute, l'augmentation du nombre de corvidés et de sangliers (ils détruisent les nichées au sol) mais aussi des problèmes de sécheresse dans les zones d'hivernage en Afrique.

OBJECTIFS DE GESTION NATURA 2000

- Maintien du caractère herbager et ouvert des milieux concernés
- Maintien du régime de fauche très tardif suivi d'un pâturage éventuel du regain après le 1er juillet
- Maintien de la diversité floristique et en insecte des parcelles
- Restauration de certains habitats favorables
- Maintenir quelques possibilités de perchoirs pour l'espèce : clôtures, arbustes bas...
- Maintenir des bandes herbeuses, talus, fossés et accotements sans fauche printanière sauf pour raisons de sécurité